

Focus Gestion des déchets

L'OFEN vous informe sur la procédure de sélection pour dépôts en couches géologiques profondes
www.dechetsradioactifs.ch

Août 2010/N° 6

Editorial



Michael Aebersold,
chef de la section Gestion des déchets radioactifs à l'OFEN

Chère lectrice,
cher lecteur,

Les sites d'implantation pour dépôts en couches géologiques profondes doivent satisfaire aux exigences techniques les plus élevées et

la sélection doit s'effectuer selon une procédure transparente et intelligible. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi en avril 2008 dans le Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes». En novembre 2008, la Nagra a proposé six domaines d'implantation géologiques appropriés du point de vue technique pour accueillir les déchets radioactifs.

Les autorités de sécurité, les commissions et les spécialistes suisses et étrangers ont alors étudié ces propositions. Dans le même temps, nous avons défini provisoirement où les installations de surface destinées aux dépôts pourraient être construites. Avant que le Conseil fédéral ne décide définitivement vers mi-2011 quels sont les domaines d'implantation géologiques potentiels à intégrer dans le plan sectoriel, il est prévu de consulter les régions et la population concernées: l'audition pour l'étape 1 de la recherche de sites d'implantation débute maintenant et durera jusqu'à fin novembre.

Dans la phase 2 à partir de mi-2011, les citoyens et citoyennes concernés pourront également participer à la sélection des sites. Le plan sectoriel garantit un droit de participation ainsi qu'une procédure échelonnée et intelligible pour tout un chacun. Il convient d'aborder toutes les questions ouvertes et d'y répondre en temps utile. Nous tenons beaucoup à collaborer avec la population, les communes, les cantons d'implantation et l'Allemagne, notre pays voisin: une solution ne peut être trouvée qu'ensemble.

Michael Aebersold,
chef de projet à l'OFEN

Votre avis nous intéresse



Jour après jour, la Suisse produit des déchets radioactifs provenant essentiellement de ses cinq centrales nucléaires, mais aussi des activités de l'industrie, de la médecine et de la recherche. La loi stipule que ces déchets doivent être gérés de manière sûre et en principe en Suisse. Le Plan sectoriel «Dépôts en couches géologiques profondes», instrument efficace de la Confédération pour l'aménagement du territoire, permet de définir les sites d'implantation pour dépôts en couches géologiques profondes. Il a été adopté en avril 2008 par le Conseil fédéral et fixe une procédure de sélection transparente avec des règles claires: cette procédure en trois étapes doit déterminer d'ici dix à douze ans un site pour stocker les déchets faiblement et moyennement radioactifs ainsi qu'un autre site destiné aux déchets hautement radioactifs. Un dépôt combiné englobant toutes les catégories de déchets est également envisageable. La sécurité de l'homme et de l'environnement constitue une priorité absolue.

Sélection de domaines d'implantation géologiques: étape 1 bien avancée

En automne 2008, la Nagra – Société coopérative nationale pour le stockage des déchets radioactifs – a proposé six domaines d'implantation géologiques appropriés pour le stockage des déchets radioactifs sur la base de critères liés à la sécu-

«Il est temps de débattre publiquement et de dire son avis.»

Omar El Mohib, Office fédéral de l'énergie (OFEN)

rité technique et de critères géologiques: le Bözberg, le Pied sud du Jura, la partie nord de la Lägern, le Südranden, le Wellenberg et la partie nord-est du canton de Zurich. Différents rapports de sécurité relatifs à ces propositions ont été établis, en particulier celui de l'IFSN, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire. Quant à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), il a déterminé les régions d'implantation provisoires. Elles englobent les communes qui, dans la phase 2 censée débiter vers mi-2011, seront associées à la participation régionale. Par ailleurs, la Confédération a défini la méthode selon laquelle elle réalisera, dans l'étape 2, une étude



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE

supracantonale sur l'impact économique, écologique et social d'un dépôt en couches géologiques profondes dans les régions d'implantation potentielles.

Après analyse de l'audition, le Conseil fédéral conclura l'étape 1: probablement vers mi-2011, il décidera d'intégrer définitivement des domaines d'implantation géologiques dans le plan sectoriel.

L'audition pour l'étape 1 est lancée

Tous les rapports, toutes les expertises et prises de position, ainsi que le rapport explicatif qui donne un aperçu des nombreuses informations, sont désormais soumis à une procédure d'audition publique de trois mois. La pièce maîtresse de l'audition est le projet de rapport sur les résultats rédigé par l'OFEN en tant qu'évaluation globale: il y est recommandé de reprendre dans l'étape 2 tous les domaines d'implantation géologiques proposés par la Nagra. Le rapport sur les résultats contient également les fiches d'objets qui précisent les décisions liées à l'aménagement du territoire en les illustrant d'une partie cartographique.

L'audition qui dure trois mois, de septembre à fin novembre 2010, permet aux cantons, pays voisins, partis, organisations, et en particulier à la population intéressée, de prendre position. «Il

est temps de débattre publiquement et de dire son avis», déclare Omar El Mohib, coordinateur de l'audition à l'OFEN. «L'audition est un canal essentiel pour connaître l'avis du public concernant la procédure.»

Le Conseil fédéral décide

Après la conclusion de l'étape 1, probablement vers mi-2011, et compte tenu de tous les résultats et de toutes les prises de position, le Conseil fédéral décidera d'intégrer définitivement des domaines d'implantation géologiques dans le plan sectoriel. Tous les documents de l'audition peuvent être téléchargés sur Internet: www.bfe.admin.ch/dechetsradioactifs/audition

Propositions de la Nagra cautionnées par les spécialistes



Une multitude de spécialistes – géologues, physiciens, chimistes et ingénieurs – ont analysé en profondeur les travaux de la Nagra. Dans leurs rapports, tous ont confirmé que, sous l'angle de la sécurité technique, les domaines d'implantation proposés en automne 2008 par la Nagra sont en principe appropriés pour la construction de dépôts en couches géologiques profondes. «Les conclusions de la vérification effectuée sont claires: tous les domaines d'implantation géologiques proposés remplissent les critères de qualification liés à la sécurité technique et leur sélection est transparente et intelligible», précise Monika Jost, cheffe suppléante de la section Gestion des déchets radioactifs à l'OFEN. Sous l'angle de la sécurité technique, qui était au centre de la recherche de sites dans l'étape 1, il semble donc que les six domaines d'implantation proposés, soit le Bözberg, le Pied

sud du Jura, la partie nord de la Lägern, le Südranden, le Wellenberg et la partie nord-est du canton de Zurich restent dans la procédure.

Contrôle approfondi

L'expertise principale sous l'angle de la sécurité technique incombe à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), l'autorité de surveillance nucléaire indépendante de la Confédération. Mandatées par l'IFSN, deux autres organismes ont apporté leurs compétences techniques: la Commission pour la gestion des déchets radioactifs (CGD) et l'Office fédéral de topographie (swisstopo). Le groupe d'experts allemand ESchT (Expertengruppe-Schweizer-Tiefenlager), institué par le Ministère allemand de l'environnement, constate aussi que la Nagra a fourni un travail scientifique sérieux.

Les experts examinés

Les experts également sont soumis à un examen: la Commission fédérale de la sécurité des installations nucléaires (CSN) a vérifié les travaux de l'IFSN. La CSN arrive aux mêmes conclusions que l'IFSN et confirme l'adéquation de principe des domaines d'implantation pressentis par la Nagra sous l'angle de la sécurité technique. Selon la CSN, les argiles à Opalinus sont aussi les roches d'accueil les mieux adaptées. Mais la CSN fait remarquer qu'il faudra clarifier diverses questions dans la suite de la procédure. Elle attache par exemple une grande importance à la formation

de gaz dans les argiles à Opalinus: une telle formation doit être évitée ou du moins réduite de manière à rester inoffensive. La CSN met aussi en garde contre les futurs conflits d'utilisation, aujourd'hui notamment avec la géothermie profonde.

«Pour un projet d'une telle complexité, on comprend aisément que toutes les questions ne sont pas résolues. Le niveau de connaissances doit encore être amélioré progressivement. C'est précisément ce que prévoient les prochaines étapes de la recherche de sites d'implantation», commente Monika Jost, géologue à l'OFEN.

Profil des régions d'implantation

Outre un sous-sol géologique approprié, un dépôt en couches géologiques profondes requiert également des infrastructures de surface. Celles-ci ont un impact sur le paysage, l'économie et la société dans un plus grand périmètre. C'est pourquoi la population et les collectivités concernées doivent être associées à temps à la procédure de sélection des sites. Mi-2010, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a désigné les régions d'implantation provisoires pour déterminer qui sont les «collectivités concernées». Il s'agit de 202 communes, dont 190 en Suisse et 12 en Allemagne. Provisoire, parce que le Conseil fédéral ne décidera qu'après la conclusion de l'étape 1, soit vers mi-2011, quels domaines seront définitivement intégrés dans le plan sectoriel et donc maintenus dans la suite de la procédure.

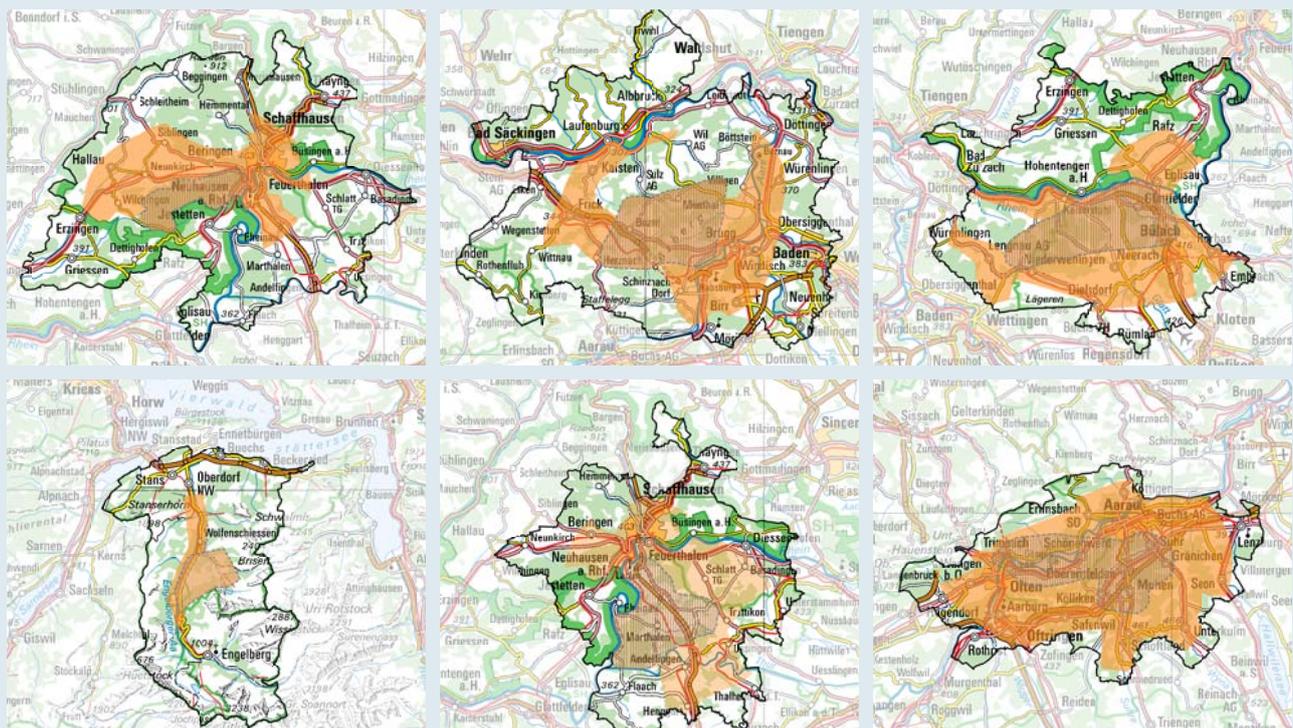
Une région d'implantation est formée:

- des communes dont le territoire est entièrement ou partiellement situé à l'intérieur d'un domaine d'implantation géologique;
- des communes susceptibles d'abriter les bâtiments ou installations de surface d'un dépôt en couches géologiques pro-

fondes, comme un tunnel d'accès, un bâtiment d'exploitation ou une voie d'accès. Leur territoire est situé à l'intérieur du périmètre de planification, terme technique utilisé par les spécialistes en aménagement du territoire;

- des communes jouxtant directement une commune située dans le périmètre de planification et étant particulièrement concernées. Elles peuvent par exemple être étroitement liées aux communes d'implantation sur le plan économique ou touristique.

Les critères pour désigner les régions d'implantation provisoires et partant les communes concernées ont fait l'objet de vives discussions entre la Confédération, les cantons d'implantation et l'Allemagne. Les «équipes de départ» déjà formées, c'est-à-dire les groupes de travail qui organisent la participation régionale, ont aussi pris part aux discussions. La désignation des régions d'implantation est primordiale pour la participation: dès 2011, leurs avis seront déterminants pour la suite de la procédure.



Extraits des cartes des six régions d'implantation provisoires avec les communes d'implantation (hachuré), les communes situées dans le périmètre de planification (orange), ainsi que les autres communes concernées. Les plus grandes cartes peuvent être téléchargées sous www.dechetsradioactifs.ch.

Mise en place de la participation régionale

La population concernée doit pouvoir discuter et se forger sa propre opinion sur un grand projet comme celui des dépôts en couches géologiques profondes. C'est pourquoi il existe une participation régionale. Elle permet d'associer à la discussion les organisations,



Légende: grand projet national – dialogue et participation à l'échelon régional.

autorités, citoyens et citoyennes intéressés, qui peuvent participer au processus de décision concernant l'emplacement exact des bâtiments et installations d'un futur dépôt, leur conception architectonique et leur accès. Ils doivent également pouvoir faire part de leurs questions et de leurs réflexions sur l'impact économique, écologique et social potentiel d'un tel dépôt dans la région et obtenir des réponses à leurs questions. Depuis une année, les spécialistes de l'OFEN parcourent les régions d'implantation afin d'organiser la participation régionale en collaboration avec les représentants des autorités locales et cantonales. Elle débutera à l'étape 2 de la recherche de sites dès mi-2011. «Nous voulons savoir quels sont les intérêts et les besoins des différentes régions», précise José Rodriguez de l'OFEN qui, en tant que responsable envers les communes, est une personne de contact importante dans ce processus.

Des précurseurs: les équipes de départ

Entre-temps, une équipe dite de départ a été mise sur pied dans chaque région d'implantation. Au cours des derniers mois, les communes des régions d'implantation ont désigné leurs représentants dans ces équipes. Dans les régions d'implantation frontalières, il y a également des représentants et représentantes des communes et arrondissements allemands. Les cantons d'implantation et l'OFEN sont aussi représentés dans les équipes de départ. Chaque équipe dispose d'un secrétariat et a le soutien d'un modérateur indépendant. «Les modérateurs ont été proposés par les régions elles-mêmes et sont responsables envers tous les participants», insiste José Rodriguez.

En tant que groupes préparatoires, les équipes de mise en œuvre mettent en place la participation régionale proprement dite. Elles prennent en compte les structures existantes et prêtent une attention particulière à celles qui ont souvent de la peine à faire entendre leurs opinions. «Quand la participation sera opérationnelle, nous nous retirerons à l'arrière-plan», commente le spécialiste. L'OFEN continuera néanmoins de mettre ses compétences techniques à disposition.

Une importante plaque tournante: les plateformes régionales

Une fois la participation mise en place dans l'étape 2, les conférences régionales autonomes constitueront l'élément central de la participation régionale, où tous les intérêts et groupements principaux seront pris en compte. Ces conférences collecteront les thèmes, discuteront, adopteront des rapports et des prises de position à l'intention des communes et des régions d'implantation.

Régions d'implantation sur Internet

- Plateforme Bözberg: www.plattform-boezberg.ch
- Plateforme Pied sud du Jura: www.jura-suedfuss.ch
- Forum partie nord de la Lägeren: www.tiefenlager.info
- Forum Opalinus: www.opalinus.info
- Plateforme Wellenberg: www.plattform-wellenberg.ch



Nous informons dans les régions concernées

Pour lancer l'audition de l'étape 1 de la procédure de sélection pour les dépôts en couches géologiques profondes, l'Office fédéral de l'énergie et les cantons d'implantation invitent la population à des séances d'information.

Région Bözberg: **mercredi 1er septembre 2010**, 19–21 heures, salle de gymnastique, **Unterbözberg**

Région Pied sud du Jura: **lundi 6 septembre 2010**, 19–21 heures, salle polyvalente, **Niedergösgen**

Partie nord-est du canton de Zurich: **mercredi 8 septembre 2010**, 19–21 heures, salle polyvalente, **Trüllikon**

Partie nord de la Lägeren: **jeudi 9 septembre 2010**, 19–21 heures, salle polyvalente, **Glattfelden**

Région Südranden: **mercredi 15 septembre 2010**, 19–21 heures, salle polyvalente, **Neunkirch**

Région Wellenberg: **lundi 20 septembre 2010**, 19–21 heures, centre scolaire Turmatt, **Stans**

Le **mercredi 13 octobre 2010**, à 19 heures, une séance d'information aura lieu à la halle communale Altenburg de **Jestetten (D)**.

Impressum

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'énergie (OFEN), section Gestion des déchets radioactifs, Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen · Adresse postale: 3003 Bern
Tél. +41 (31) 322 56 11 · fax +41 (31) 323 25 00 · www.bfe.admin.ch · contact@bfe.admin.ch · www.dechetsradioactifs.ch

Photos: page 1: istockphoto/palto · page 3: © INFOPLAN-ARE/BFE, Nagra, © swisstopo · page 4: fotolia/bellemedia